

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2020

FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3077)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL86

présenté par
Mme Guévenoux, rapporteure
à l'amendement n° CL70 de M. Vuilletet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de cohérence avec la suppression du VI de l'article 1er.